



**Déclaration liminaire de SUD Éducation et SUD Recherche EPST
(membres de l'union syndicale Solidaires)
au Comité Technique ministériel
de l'enseignement supérieur et de la recherche du 7 juillet 2015**

Pardonnez-nous, Monsieur le secrétaire d'État, de ne pas sacrifier la vérité aux convenances : vous n'êtes pas le bienvenu dans ces murs !

Car, au sein d'un ministère en charge d'un service public qualifié de « prioritaire », de « crucial pour l'avenir », nous ne pouvons que nous inquiéter des voir arriver quelqu'un qui a consacré ces derniers mois à « détricoter » le service public, en prétendant y distinguer des missions bien juteuses pour les actionnaires (alors même que l'action publique directe coûte bien moins cher, cherchez l'erreur), des missions à éliminer (et tant pis pour l'utilisateur!), des missions enfin à conserver (merci pour elles!). Quelles missions allez-vous donc éliminer, Monsieur le secrétaire d'État, dans cet Enseignement Supérieur et cette Recherche publique déjà en cours de dépeçage au profit de féodalités locales, et au détriment de l'égalité territoriale, de l'universalité des connaissances, de l'égalité des étudiants ?

Car au sein d'un ministère dans lequel le dialogue social est étranglé, qui n'accorde « qu'un ETP de droit syndical pour plus de 500 agents, moitié moins que le moins disant des autres ministères, qui n'a toujours pas publié (un an après) l'arrêté désignant les CHSCT nécessitant d'avantages de jours de décharges (alors que la diversité des risques couverts est sans commune mesure avec les autres ministères), l'arrivée de quelqu'un qui a rempli sa mission précédente sans accorder la moindre attention au personnel et à ses organisations syndicales, ne prenant en compte en fait de « concertation » que les remontées de quelques cadres supérieurs, cette arrivée donc ne laisse pas présumer d'une amélioration, tant s'en faut.

Car au sein du ministère dont les agents sont les moins bien rémunérés de la fonction publique d'État. En indemnitaire, sujet à l'ordre du jour de ce CT, les écarts sont flagrants : (en A+ - hors cadres sup- 3 à 17,6 % contre au moins 58 % ailleurs ; « Cadres » de catégorie A ; 7,2 % à 17,6 % contre 37 % minimum ailleurs ; Autres A : 5,1 % pour les enseignants contre 47 % à l'intérieur ; en Catégorie B , aucun ministère n'a de taux inférieur à 28 %, sauf ... le MENESR, 7,3 % en moyenne pour les instituteurs. Nous pourrions nous en réjouir si ces taux étaient le résultat de l'intégration des primes aux salaires que nous réclamons depuis si longtemps. Mais non, les traitements indiciaires y sont également parmi les plus bas à qualification équivalente. Utilisera-t-on la réforme de la réglementation indemnitaire pour compenser des disparités ? Ô combien non : Partout, on exclut les corps et les primes les plus élevées du champ d'application. Au MENESR, on exclut aussi les corps et les régimes indemnitaires qui ... coûteraient trop cher à intégrer, car trop bas à l'heure actuelle. Va-t-on jouer sur la souplesse restante pour tendre vers moins d'inégalité ? Il suffit de regarder les montants « planchers », « plafonds » et « socles » pour se convaincre qu'au contraire le but est d'avantage d'individualisation, d'avantage d'iniquité, d'avantage de détresse chez les moins bien lotis d'entre nous.

Ainsi donc, Monsieur le secrétaire d'État, vous êtes sûrement appelé à une brillante carrière au sein de ceux qui semblent s'être donné pour mission de détruire l'action publique, nous ne voyons aucune raison d'espérer quoi que ce soit de votre arrivée, et n'avons qu'une demande à vous soumettre : détrompez-nous par vos actes !